# Formalités d'inscription et informations pratiques - Saison 2017 - 2018

Merci d'indiquer : → Nom (de l'adhérent) et Prénom

→ Demande de licence de la FFBaD (disponible sur notre site) : **http://www.badminton-templemars.fr/**

**Documents à joindre à votre inscription**

→ Certificat médical pour toute nouvelle adhésion au BCT(qui sera valable 3 ans) **ou** questionnaire complété pour les adhérents qui se réinscrivent et qui nous ont transmis un certificat médical la saison précédente.

→ Le montant de la cotisation: 100 € pour les adultes et 90 € pour les moins de 18 ans. (possibilité de régler en chèques vacances)

→ Cette fiche à compléter ainsi que le règlement intérieur du club signé par le licencié **et** par le représentant légal pour les mineurs.

**Justificatifs**

→ ☐ Demande de reçu fiscal (pour bénéficier d'un crédit d'impôt) ☐ Demande de justificatif pour votre comité d'entreprise

**Ecole mini bad pour les 6 - 12 ans**

→ Les cours animés par Gilles Buisine (Diplômé EB1) ont lieu le mercredi après-midi dans la salle Fernand Sastre (rue Pierre Curie)

→ Les enfants sont répartis par groupe (12 maximum) en fonction de leur âge et de leur niveau : 14h à 15h, 15h à 16h, 16h15 à 17h30

→ Le badminton comme tout sport doit être pratiqué sérieusement. Pour ne pas pénaliser les jeunes qui apprécient ce sport et s'y sentent impliqués, les adhérents qui ne respecteraient pas ces valeurs risquent des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

**Cours ados**

→ Ils sont animés par Didier Patané (Diplômé DIB)

→ Ils se déroulent Salle Colette Besson, le lundi de 18h à 19h15 et Salle Fernand Sastre, le mercredi de 18h15 à 19h30

**Interclubs & Compétitions individuelles**

→ Les Interclubs se déroulent sur 7 dimanches matin entre octobre et avril. Les joueurs sont répartis dans les équipes en fonction de leur niveau. Pour chaque équipe engagée, le club prend en charge les droits d'inscription de 20 €. Il verse également pour chaque équipe une caution de 150 € qui sera encaissée par le CODEP en cas de forfait de l'équipe. En cas de forfait d'un joueur ou d'une joueuse, l'amende est de 20 € par match. Afin de ne pénaliser ni les équipes ni le club, il est demandé aux compétiteurs de respecter leurs engagements. Le club prend en charge les indemnités kilométriques, **les amendes pour forfait sont à la charge des joueurs**.
Les tournois individuels ont lieu pendant toute la saison. Le club ne prend en charge que les frais d'inscription à hauteur de 10 €.

Merci d'indiquer ☐ Je suis intéressé(e ) par les interclubs ☐ Je ne suis pas intéressé(e ) par les interclubs

## En cas d'accident

Merci d'indiquer → Je soussigné

autorise l'Association "Badminton Club Templemars" à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident survenant sur ma personne ou l'enfant lors des entraînements, créneaux loisirs ou lors d'une compétition.

Date et signature →

## Droit à l'image

J'autorise le Badminton Club Templemars à utiliser mon image (ou l'image de l'enfant) ……
en intégrant des photos sur le site du club ou dans la presse

→ Date et signature (du représentant légal pour les mineurs)